



Association québécoise du propane

Mémoire de l'Association québécoise du propane (AQP)

portant sur

le projet de loi n° 41,

**Loi édictant la loi sur la performance environnementale des
bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de
transition énergétique**

**Préparée dans le cadre des consultations particulières et
auditions publiques de la commission des transports et de
l'environnement.**

Par

Raymond Gouron, consultant

Granby, le 30 janvier 2024

TABLES DES MATIÈRES

Sommaire exécutif	3
1. L'Association québécoise du propane	5
2. Le rôle essentiel du propane au Québec	5
2.1 Le secteur du propane au Québec et son rôle historique	6
2.2 Le biopropane, le propane renouvelable et l'éther diméthylique renouvelable (rDME)	7
2.3 L'apport du propane, du biopropane, du propane renouvelable et du rDME dans la décarbonation à l'extérieur du Québec.	8
2.4 Contexte canadien et québécois – deux études probantes.	11
3. Fonds d'électrification et de changements climatiques	12
4. Enjeux du projet de loi 41 pour l'industrie du propane	13
Conclusion	14



Association québécoise du propane

SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'Association québécoise du propane regroupe l'ensemble des entreprises qui évoluent dans le marché du propane au Québec. Les membres sont répartis selon une catégorisation distincte en lien avec leur profil d'affaires. Qu'il s'agisse d'équipementiers, de fournisseurs de services, de formateurs agréés ou de centres de conversion auto-propane, tous gravitent autour du noyau des distributeurs (propaniers) qui sont au centre des activités de l'association.

La demande domestique annuelle québécoise de propane est de plus ou moins 725 millions de litres soit l'équivalent de 5,2 TWh. Le propane représente une énergie vitale pour le Québec, assurant un apport essentiel pour de multiples secteurs de l'économie. Présent dans toutes les régions administratives du Québec, le propane est un partenaire clé vers la transition énergétique et l'électrification.

Il est évident que l'emphase sur les bioénergies est essentielle dans la lutte aux changements climatiques. À cet effet, le propane suit la même trajectoire que le gaz naturel à l'égard du développement de l'aspect renouvelable de ces carburants. Plusieurs juridictions à l'extérieur du Québec incluent le propane dans la décarbonation au même titre que le gaz naturel. Ainsi, des législateurs, gouvernements ou régulateurs du secteur de l'énergie adoptent des textes qui tendent à inclure le gaz naturel et le propane (le GNR et le biopropane) dans leurs solutions de transition énergétique.

Le Québec n'a pas encore posé de gestes législatifs ou réglementaires à l'égard du propane, du biopropane, du propane renouvelable ou du rDME mais la logique du gouvernement du Québec adoptée à l'égard de la réglementation prise pour accroître l'utilisation du Gaz Naturel Renouvelable apparaît inéluctable. Dans la recherche des solutions visant à décarboner le chauffage des espaces il n'est donc pas irrationnel de considérer le propane, le biopropane, le propane renouvelable ou le rDME comme une option légitime vers transition énergétique.

Les sommes versées au Fonds d'électrification et de changements climatiques provenant de la vente aux enchères des unités d'émission de gaz à effet de serre, au 14 décembre 2023 (en dollars canadiens) représente plus de 8,419 milliards \$.

Selon nos estimations préliminaire, l'industrie du propane aurait versé plus de 350 M\$ au FECC depuis 2016. Force est d'admettre que le Québec possède les leviers économiques permettant une optimisation des moyens afin d'atteindre la carboneutralité en 2050. A cet égard, nous croyons que le FECC devrait être un vecteur de l'innovation et favoriser un développement des énergies vertes en complément à l'électrification. L'industrie du propane peut et doit contribuer à la stratégie de décarbonation. Il est primordial que le gouvernement du Québec joue un rôle prépondérant dans le développement conjoint de la filière du propane renouvelable. La production en sol québécois d'une molécule carboneutre qui peut contribuer à la fois à la demande croissante en énergie tout en assurant la pérennité de l'ensemble d'une industrie est sans équivoque.

La bonne énergie à la bonne place au bon moment est la base d'une stratégie de décarbonation optimale. Nous croyons également que l'innovation est l'axe sur lequel le gouvernement doit investir afin d'accélérer la transition des énergies fossiles vers des alternatives d'énergies renouvelable. Le propane s'inscrit parfaitement comme acteur de soutien à la décarbonation et à l'innovation. Plusieurs pays européens et nombres d'états américains commercialise présentement le propane renouvelable. Elle fait partie intégrante de leur stratégie globale de décarbonation. Le Québec doit s'en inspirer.

l'AQP salue l'initiative du projet de loi 41 sur la performance environnementale des bâtiments qui viendra soutenir la stratégie de décarbonation en misant davantage sur l'efficacité et minimiser les besoins en énergie. Nous croyons également, que c'est par une stratégie unifiée au niveau provinciale et non par des législations multiples des municipalités que l'on obtiendra une cohérence dans la mise en œuvre du plan. Le projet de loi, doit favoriser une méthodologie simple et peu coûteuse pour la reddition de comptes tel que prescrit. Les paramètres d'application du projet de loi 41 doivent être claires et équitables. L'Association du Propane du Québec demeure disposée à travailler de concert afin les parties prenantes afin que le Québec puisse atteindre la carboneutralité pour les générations futures.



1. L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU PROPANE

L'AQP regroupe l'ensemble des entreprises qui évoluent dans le marché du propane au Québec. Les membres sont répartis selon une catégorisation distincte en lien avec leur profil d'affaires. Qu'il s'agisse d'équipementiers, de fournisseurs de services, de formateurs agréés ou de centres de conversion autopropane, tous gravitent autour du noyau des distributeurs (propaniers) qui sont au centre des activités de l'association. Le rôle de l'AQP est multiple :

- Il représente les intérêts de ses membres et du public en général en favorisant le développement global de l'industrie en conformité avec les lois et règlements qui régissent l'utilisation du propane ;
- Il coordonne les formations professionnelles et l'octroi des certificats de compétences ;
- Il assure la représentativité de l'industrie auprès des instances réglementaires et gouvernementales en communiquant clairement les enjeux ainsi que les opportunités ;
- Il procure une vigie sur les nouvelles pratiques et technologies pouvant optimiser l'utilisation du propane ;
- Il favorise l'établissement de la filière du propane renouvelable et du biopropane dans la transition énergétique québécoise

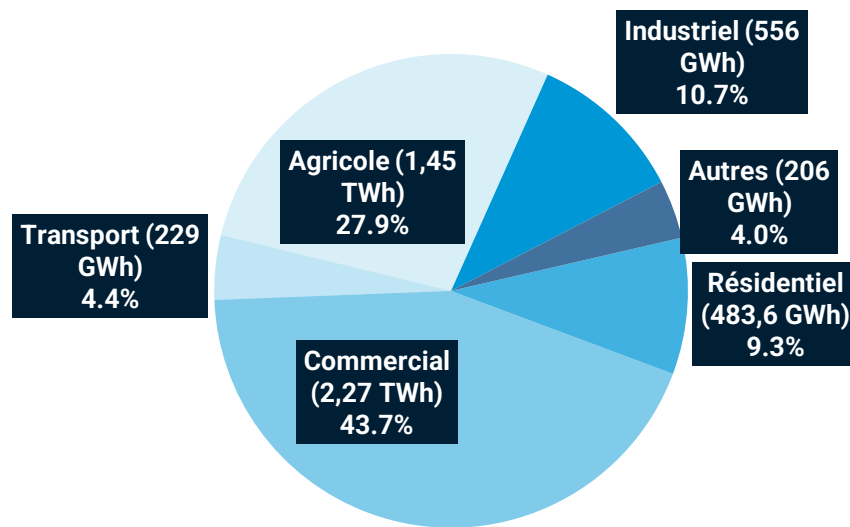
2. LE RÔLE ESSENTIEL DU PROPANE AU QUÉBEC

Il est utile de rappeler que le propane représente une énergie vitale pour le Québec, assurant un apport essentiel pour de multiples secteurs de l'économie. Présent dans toutes les régions administratives du Québec, le propane est un partenaire clé vers la transition énergétique et l'électrification. Bien qu'étant à l'origine une énergie fossile, tout comme le gaz naturel, le propane constitue une énergie de transition, moins polluante que le mazout, le diesel et plusieurs autres produits pétroliers. Sa complémentarité est tout indiquée face aux objectifs de décarbonation et d'électrification du gouvernement. Les principaux secteurs où le propane joue un rôle prépondérant dans l'économie sont l'agriculture, les procédés industriels, les commerces, les entrepôts, les résidences ainsi que le transport. Plus de 40 distributeurs répartis sur l'ensemble du territoire québécois assurent un approvisionnement en propane dans un environnement hautement concurrentiel. Suivant la prémisse du gouvernement du Québec, avec laquelle l'AQP est en total accord, soit de favoriser la bonne énergie à la bonne place et au bon moment, le propane est certainement un acteur de premier plan qui peut contribuer à la décarbonation, dans un contexte de transition énergétique, et devrait être considéré comme tel.

2.1 Le secteur du propane au Québec et son rôle historique

La demande domestique annuelle québécoise de propane est de plus ou moins 725 millions de litres, soit l'équivalent de 5,2 TWh. Historiquement, et encore aujourd'hui, le propane est un allié majeur pour le Québec. On se rappellera la crise du verglas de 1998. Le propane devenait alors une alternative vitale et précieuse aux résidences, aux commerces, aux institutions et aux municipalités affectés.

Demande domestique annuelle (5,2 TWh)



Sources : annexe B du rapport du Conference board du Canada 2018

Quelques faits :

- Le propane est distribué sur l'ensemble du territoire du Québec.
- Plus de 40 distributeurs desservent en propane des entreprises et des commerces dans toutes les régions administratives.
- Les appareils, équipements et technologies sont sécuritaires et doivent être homologués par un organisme de certification indépendant et reconnu. De plus, la haute efficacité est désormais présente dans de multiples applications.
- Les distributeurs de propane utilisent des applications et appareils télémétriques permettant de connaître en temps réel les niveaux de propane dans les réservoirs des clients. Cette technologie permet une logistique de livraison optimale en minimisant les déplacements tout en favorisant une cueillette d'informations sur leur consommation. Moins de transport, donc moins d'émissions de GES.

2.2 Le biopropane, le propane renouvelable et l'éther diméthylique renouvelable (rDME)

Il est évident que l'accent sur les bioénergies est essentiel dans la lutte aux changements climatiques.

À cet effet, le propane suit la même trajectoire que le gaz naturel à l'égard du développement de l'aspect renouvelable de ces carburants. Les dernières années ont vu un développement fulgurant du GNR en Amérique du Nord et en Europe et le GNR devient peu à peu une partie de la solution de décarbonation. La même logique prévaut pour le propane qui peut également contribuer par l'apport de production de propane renouvelable (issue de procédés sur les huiles végétales usées), fabriqué en ce moment même par Neste en Europe et commercialisé par SHV¹; de bio propane (issu de la production de bio diesel), et de la production de rDME diméthyle éther (résidus animaliers)².



Afin de participer aux enjeux climatiques, l'industrie a mandaté en 2020 une firme de recherche afin de produire une étude préliminaire du potentiel de production de biopropane au Québec suivant une évaluation des technologies émergentes à l'échelle planétaire. Cette étude avait pour but de mettre en lumière les différentes alternatives et valider la faisabilité d'une production en sol québécois. Les constats sont très probants. À titre d'exemple, le rDME qui est une molécule très similaire à celle du propane est présentement produit en Californie et mise en marché par Oberon Fuels et Suburban propane³. En combinant 20 % de rDME au propane, on réduit l'intensité carbone de 83 gCO₂e/MJ à 11 gCO₂e/MJ. Ceci représente un impact substantiel sur la réduction des GES et procure un complément additionnel dans l'éventail des alternatives vers la transition, la décarbonation et l'électrification.

¹www.shvenergy.com/news-stories/20211222-european-union-approval-for-joint-venture-renewable-dimethyl-ether

² <https://oberonfuels.com/dmeforpropane/>

³<https://oberonfuels.com/2020/09/17/suburban-propane-partners-l-p-announces-deal-to-acquire-39-stake-in-oberon-fuels-and-additional-investments-to-support-the-ongoing-development-of-innovative-solutions-to-reduce-carbon-emissions/>

2.3 L'apport du propane, du biopropane, du propane renouvelable et du rDME dans la décarbonation à l'extérieur du Québec.

Plusieurs juridictions à l'extérieur du Québec incluent le propane dans la décarbonation au même titre que le gaz naturel. Ainsi, des législateurs, gouvernements ou régulateurs du secteur de l'énergie adoptent des textes qui tendent à inclure le gaz naturel et le propane (le GNR et le biopropane) dans leurs solutions de transition énergétique.



Des mesures réglementaires en matière de chauffage des bâtiments ont été mises en œuvre dans les pays européens et dans certains États américains pour inclure le propane, le biopropane, le propane renouvelable ou le rDME dans leurs efforts de décarbonisation⁴

Le Québec n'a pas encore posé de gestes législatifs ou réglementaires à l'égard du propane, du biopropane, du propane renouvelable ou du rDME, mais la logique du gouvernement du Québec adoptée à l'égard de la réglementation prise pour accroître l'utilisation du Gaz naturel renouvelable apparaît inéluctable.

Dans la recherche des solutions visant à décarboner le chauffage des espaces, il n'est donc pas irrationnel de considérer le propane, le biopropane, le propane renouvelable ou le rDME comme une option légitime vers la transition énergétique.

2.3.1 Californie

Lorsqu'on analyse les actions posées aux États-Unis en matière de décarbonation, il est non seulement utile de regarder ce qui se fait en Californie, mais il est nécessaire de le faire puisque le Québec et la Californie partagent la mise en commun du marché du carbone qui est connu au Québec comme le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (« SPEDE »)

Rappelons que le cadre du marché du carbone commun, le Western Climate Initiative, est le plus grand marché du carbone en Amérique du Nord et le premier à avoir été conçu et géré par des gouvernements infranationaux de pays différents.

⁴ De plus, bien que ce soit dans le secteur du transport, encore plus de juridictions reconnaissent le biopropane, le propane renouvelable ou le rDME comme des ressources viables dans les efforts pour atteindre les cibles en matière d'émissions de carbone. Voir, par exemple : California Assembly Bill AB-2663 Use fuel tax: dimethyl ether: fuel blend, en ligne : https://leginfo.legislature.ca.gov/faces/billNavClient.xhtml?bill_id=201320140AB8; Globe News Wire, " U.S. Department of Energy Continues to Fund Dimethyl Ether (DME) Projects to Decarbonize Transportation" (4 novembre 2021), en ligne: <https://www.globenewswire.com/news-release/2021/11/04/2327902/0/en/U-S-Department-of-Energy-Continues-to-Fund-Dimethyl-Ether-DME-Projects-to-Decarbonize-Transportation.html>

Le SPEDE au Québec et le Cap-and-Trade Program en Californie visent les entreprises responsables d'environ 80 % des GES émis dans les deux juridictions respectivement.

Dans un premier temps, il est utile de mentionner que le rapport d'expertise de la décarbonisation des bâtiments de la Commission californienne de l'énergie reconnaît le potentiel quant à l'utilisation de l'infrastructure gazière existante pour livrer le combustible aux bâtiments et remplacer le gaz existant par du gaz renouvelable⁵

Par ailleurs, le projet de loi AB-1559,⁶ qui propose l'*Innovative Renewable Energy for Buildings Act of 2022*, exigerait de la *California Energy Resources Conservation and Development Commission* (la « Commission ») qu'elle mette en place et en œuvre un programme visant à fournir des incitations financières aux producteurs pour qu'ils produisent, comme source énergétique pour les bâtiments dans l'État concerné, du propane renouvelable, de l'hydrogène renouvelable, et du rDME produit pour être mélangé avec du propane, du gaz de pétrole liquéfié ou du propane renouvelable⁷.

Les producteurs admissibles recevraient une incitation financière, basée sur la quantité volumétrique du gaz et selon les conditions, comme suit :

25812. (a) The commission shall establish and implement a program to provide financial incentives to any producer for the production of any of the following that is used as an energy source for buildings in the state:

(1) Renewable propane derived entirely from renewable feedstock.

(2) Renewable hydrogen produced for blending with propane, liquefied petroleum gas, or renewable propane.

(3) Renewable DME produced for blending with propane, liquefied petroleum gas, or renewable propane.

(b) The financial incentive provided pursuant to subdivision (a) shall be based on the volumetric amount of renewable propane, renewable hydrogen, or renewable DME produced, as follows:

(1) One dollar and fifty cents (\$1.50) per gallon for the first 25,000,000 gallons of those gases produced.

⁵California Building Decarbonization Assessment" Final Commission Report (mise à jour le 13 août 2021), publication CEC-400-2021-006, p. 104, en ligne:

<https://www.energy.ca.gov/publications/2021/california-building-decarbonization-assessment>

⁶ En ligne: https://leginfo.ca.gov/faces/billNavClient.xhtml?bill_id=202120220AB1559.

⁷ *Ibid* à la préambule et l'article 25812(a).

2.3.2 *Autres exemples récents chez nos voisins du Sud (de 2020 à 2023)*⁸

Connecticut: *The Pride Travel Center in Hartford took delivery of the first gallons of renewable propane in the state. The travel center, which is known for being the first in the U.S. to house multiple alternative energy options, received the gallons during a ribbon-cutting ceremony hosted by Capitol Clean Cities of Connecticut, Hocon Gas, Ray Energy, the Propane Education & Research Council (PERC) and the Propane Gas Association of New England.*

Massachusetts: *The state welcomed its first delivery of renewable propane with a ceremony at the NGL Supply Wholesale terminal in Springfield.*

New Hampshire: *According to PERC, the state's first delivery of renewable propane went to Cranmore Mountain Resort. White Mountain Oil, NGL Supply and H. O. Bouchard worked together on the project.*

North Carolina: *The city of Raleigh moved a portion of its fleet to run on renewable propane. Of its 4,600 vehicles, 85 percent run on some type of alternative energy, city leaders say. Blossman Gas, PERC, the Southeast Propane Alliance and Triangle Clean Cities helped to sponsor the celebration.*

Vermont: *NGL Supply Wholesale delivered a transport load of renewable propane to a Bourne's Energy bulk facility in Morrisville—the first retailer in the state to sell the fuel for space heating purposes. The delivery was important, energy leaders say, as the state looks to develop a “clean heat credit marketplace” after it established a clean heating standard earlier this year.*

California: *In 2020, Suburban Propane established an agreement with [U-Haul to provide renewable propane](#), used to power on-road vehicles and forklifts.*

New York: *In 2022, the state celebrated its first delivery of renewable propane at [Ray Energy's rail and truck propane terminal](#) in Hampton. The event drew leaders from the New York Propane Gas Association, PERC and the Vermont Fuel Dealers Association.*

Vermont: *In 2022, [Proctor Gas welcomed the state's first load of renewable propane](#), holding an educational event to mark the achievement. The retailer received the load from Ray Energy.*

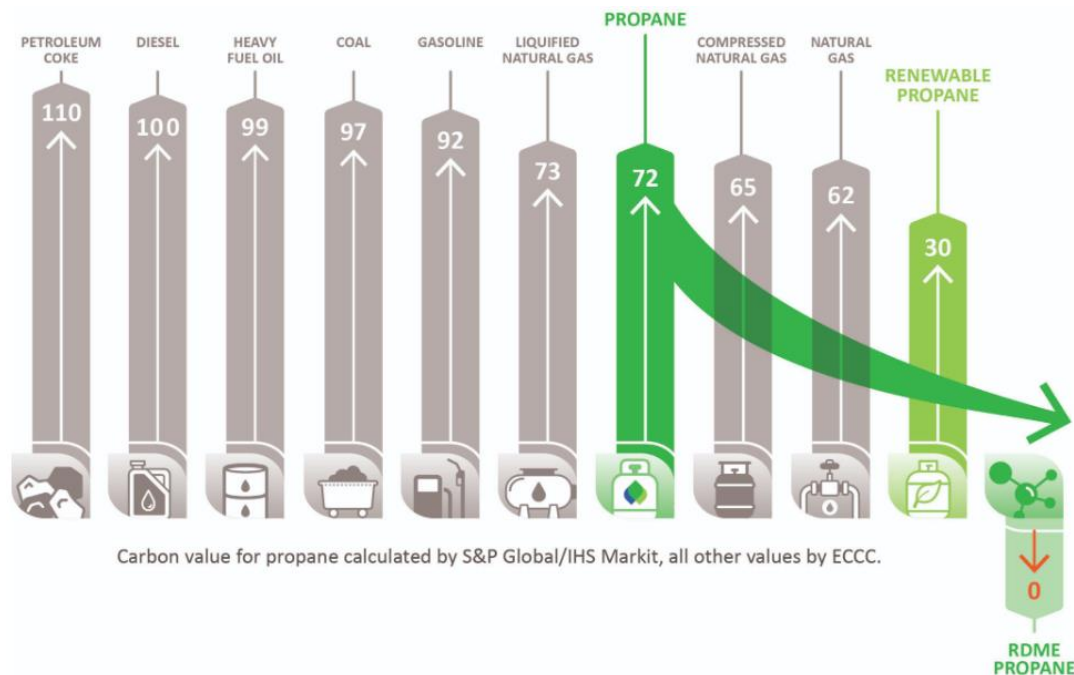
Virginia: *In 2021, the city of Petersburg took delivery of the state's first load of [renewable propane, supplied by Alliance AutoGas](#).*

⁸ Article paru dans la revue LPGAS magazine édition de décembre 2023
« Getting involved with renewable propane December 12, 2023 By Brian Richesson »

2.4 Contexte canadien et québécois – deux études probantes.

L'Association canadienne du propane en collaboration avec *Christopher Bataille et Seton Stiebert, P.Eng* a produit en décembre 2023 une étude sur la faisabilité technique de la décarbonation du propane au Canada⁹. Cette étude récente combinée à celle effectuée en 2020 pour le compte de l'Association québécoise du propane par *Jean-Michel Lavoie (Ph. D.), Chimiste ReSpawn Énergie Consultants*¹⁰ identifie les paramètres technologiques les mieux adaptés pour la production du biopropane, du propane renouvelable et du Rdme ainsi que les opportunités qui s'y rattachent. En complément, le graphique¹¹ suivant provenant de l'étude de S&P global/IHS Markit effectué en 2021 illustre parfaitement l'apport du propane renouvelable pour la décarbonation.

2.4.1 Cycle de vie des intensités d'émissions entre différentes sources d'énergie conventionnelles au Canada et le propane renouvelable (gCO₂e/MJ)



⁹ Technical Feasibility of Decarbonising Propane in Canada
Collaboration between: Canadian Propane Association Christopher Bataille Seton Stiebert, P.Eng

¹⁰ Étude préliminaire du potentiel de production de biopropane au Québec suivant une évaluation des technologies émergentes à l'échelle planétaire

¹¹ S&P global/IHS Markit de 2021

3. FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Depuis le 3 décembre 2013, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) tient, chaque trimestre, une vente aux enchères durant laquelle il vend des unités d'émission de gaz à effet de serre. La totalité des revenus de ces ventes est versée au FECC. Les sommes versées au Fonds d'électrification et de changements climatiques provenant de la vente aux enchères des unités d'émission de gaz à effet de serre, au 14 décembre 2023 (en dollars canadiens) représente plus de 8,419 milliards \$¹².

Selon nos estimations préliminaires, l'industrie du propane aurait versé plus de 350 M\$ au FECC depuis 2016. Force est d'admettre que le Québec possède les leviers économiques



permettant une optimisation des moyens afin d'atteindre la carboneutralité en 2050. À cet égard, nous croyons que le FECC devrait être un vecteur de l'innovation et favoriser un développement des énergies vertes en complément à l'électrification. Le Québec a tout en main pour devenir une référence mondiale en décarbonation. Pour ce faire, nous croyons qu'une diversification juste et appropriée des ressources combinée à une stratégie mettant en œuvre la bonne énergie au bon endroit serait optimale.

L'industrie du propane peut et doit contribuer à la stratégie de décarbonation. Il est primordial que le gouvernement du Québec joue un rôle prépondérant dans le développement conjoint de la filière du propane renouvelable. La production en sol québécois d'une molécule carboneutre qui peut contribuer à la fois à la demande croissante en énergie tout en assurant la pérennité de l'ensemble d'une industrie est sans équivoque. Le temps presse et les acteurs clés de la filière du propane renouvelable québécois doivent tableer sur un projet de production et de mise en marché de propane renouvelable. Plusieurs pays européens et nombres d'états américains commercialisent présentement le propane renouvelable. Elle fait partie intégrante de leur stratégie globale de décarbonation. Le Québec doit s'en inspirer permettant une corde de plus à son arc pour atteindre la carboneutralité en 2050.

Dans ce contexte, l'apport du gouvernement et des universitaires est essentiel afin de poursuivre les études et élaborer un plan d'affaires visant la production en sol québécois de propane renouvelable.

¹² <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/revenus.htm>

4. ENJEUX DU PROJET DE LOI 41 POUR L'INDUSTRIE DU PROPANE

**Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques**

Québec 

Le projet de loi édictant la loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique nous semble à la fois pertinent, mais soulève également plusieurs interrogations, à savoir :

1. Quelles responsabilités seront imputées aux distributeurs de propane dans la déclaration d'un commerçant sur sa consommation en énergie (propane) ?
2. L'accès et la disponibilité des données de consommation de la clientèle respectives des distributeurs seront-elles maintenues confidentielles dans le contexte où l'industrie du propane est en concurrence parfaite ?
3. Plus spécifiquement, quelles sont les dispositions en matière de transition énergétique appliquées dans le cadre du présent projet de loi qui toucheront les distributeurs de propane ?
4. Est-ce que les distributeurs devront maintenir à jour un registre de la consommation de chacun de leurs clients en lien avec les dispositions du projet de loi et possiblement être audités au besoin, le cas échéant ?
5. Est-ce qu'une municipalité pourra, par règlement, se soustraire au projet de loi sur la performance environnementale des bâtiments ou voir à s'en inspirer pour définir ses propres côtes environnementales ?
6. Est-ce que le projet de loi permettra d'encadrer les municipalités en matière de transition énergétique et de lutte aux changements climatiques ?
7. Le mouvement récent pour bannir le gaz naturel et le propane par plusieurs municipalités démontre, selon nous, l'incompréhension d'une transition juste et responsable par les élus municipaux. De plus, ce faisant, on assiste à la création d'une courtepoinette de réglementations municipales qui viennent complexifier davantage la mise en œuvre d'un plan unifié de décarbonation. Le projet de loi 41, prendra-t-il en compte cet état de fait ?

CONCLUSION

L'Association québécoise du propane est en faveur d'une transition énergétique qui mise sur l'utilisation optimale des énergies disponibles selon les besoins et les moyens. La bonne énergie à la bonne place au bon moment est la base d'une stratégie de décarbonation optimale. Nous croyons également que l'innovation est l'axe sur lequel le gouvernement doit investir afin d'accélérer la transition des énergies fossiles vers des alternatives d'énergies renouvelables. Le propane s'inscrit parfaitement comme acteur de soutien à la décarbonation et à l'innovation. Plusieurs solutions existent déjà et les opportunités sont bien présentes. Le propane, avec une demande de 5,2 TWh au Québec, demeure une énergie vitale pour de multiples secteurs d'activités. Certaines de ses applications demeureront difficilement électrifiables. C'est pourquoi le développement et l'apport du propane renouvelable deviennent fondamentaux et nécessaires.



Au-delà de la réduction de l'utilisation des énergies fossiles, l'amélioration en efficacité énergétique des équipements, des procédés et des bâtiments est aussi de mise. À cet effet, l'AQP salue l'initiative du projet de loi 41 sur la performance environnementale des bâtiments qui viendra soutenir la stratégie de décarbonation en misant davantage sur l'efficacité et minimiser les besoins en énergie. Nous croyons également, que c'est par une stratégie unifiée au niveau provinciale et non par des législations multiples des municipalités que l'on obtiendra une cohérence dans la mise en œuvre du plan.

Cependant, nous avons certaines réserves à l'égard du fardeau bureaucratique qui risque d'incomber aux distributeurs de propane. Le projet de loi doit favoriser une méthodologie simple et peu coûteuse pour la reddition de comptes comme prescrit. Les paramètres d'application du projet de loi 41 doivent être clairs et équitables. L'Association du Propane du Québec demeure disposée à travailler de concert afin que les parties prenantes afin que le Québec puisse atteindre la carboneutralité pour les générations futures.



Association québécoise du propane

Pour nous joindre

Sans frais : 1-888-990-9044

207-11, boul. Mountain, Granby (Québec) J2G 9M5

propanequebec.com

Directrice générale

Stéphanie Paré

Tél. : 450-776-2177 #222 / Cell. : 514-475-2869